

Commune de Saint Germain-du-Bois
Séance du jeudi 26 septembre 2019 à 20 h 30

Sont présents : Nadine ROBELIN, Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Sylvie GAY, Jean-Claude VIEUX, Rémi BOURGUIGNON, Gaëtan MOISSON, Catherine MARTIN, Françoise MARIZY, Blandine GROS

Sont excusés : Pascale LAURAIN, Laurent CAGNE, Norbert LAMBEY, Claudia GENIEUX, Pascal PAGET, Marcel DUFOUR

Sont absents : Alexandre CRETIAUX, Régis BIDAULT

Secrétaire de séance : Patrice CALVEZ

Claudia GENIEUX a donné pouvoir à Catherine MARTIN

Pascal PAGET a donné pouvoir à Patrice CALVEZ

Pascale LAURAIN a donné pouvoir à Sylvie GAY

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 30 juillet 2019 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 juillet 2019 est approuvé.

- **Subvention supplémentaire à l'association cantine scolaire de Saint Germain du Bois.**

Pour des raisons impondérables, l'association cantine doit faire face à des dépenses supplémentaires importantes, afin de maintenir le service proposé aux familles.

Mme le Maire propose au conseil de mandater la somme de 4 655 € au titre de subvention supplémentaire exceptionnelle en faveur de l'association afin que celle-ci puisse faire face à ses dépenses jusqu'en décembre 2019.

Mme le Maire demande au Conseil s'il accepte d'effectuer les opérations budgétaires nécessaires sur le budget 2019 de la commune

Le conseil accepte cette participation envers l'association cantine.

- **Décision modificative.**

Mme le Maire indique que nous devons prélever sur le chapitre 011, compte 6068 afin de pourvoir le compte 6574 du chapitre 65 « subvention fonctionnement aux associations » la somme de 1385 € afin de verser la subvention supplémentaire à l'association cantine.

Le Conseil accepte cette écriture comptable.

- **Motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural.**

La DGFIP (direction générale des finances publiques) entend réaménager en profondeur le traitement des opérations comptables des collectivités locales sur la base d'une distinction entre le traitement des données (mandat, titre...) et le conseil aux élus.

L'essentiel du travail actuellement réalisé dans les trésoreries serait alors limité à un petit nombre de services.

La DGFIP promet un objectif d'amélioration du service de proximité par un développement de points de contact (maisons de services au public, permanence mairie, bus DGFIP...) alors que les structures locales ouvertes au public seront supprimées.

Il est très important pour un élu d'avoir sur place, le conseil et l'analyse du trésorier comptable pour les finances de la collectivité.

Pour maintenir ce système qui a fait ses preuves dans nos cantons, Mme le Maire soumet au conseil cette délibération afin de s'opposer au démantèlement des services publics en milieu rural.

Mme le Maire indique que nous avons déjà exprimé notre inquiétude lors de la réunion de présentation du projet mais par cette délibération elle souhaite que notre commune l'exprime à nouveau et réaffirme l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le plein exercice de leurs compétences actuelles.

Mme le Maire demande au conseil d'adoptez cette délibération

Le Conseil accepte cette délibération.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018.

Mme le Maire rappelle que le code Général des Collectivités Territoriales nous impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement, le RPQS.

Ce rapport doit être présenté au conseil dans les 9 mois suivant la clôture de l'exercice.

Dans les 15 jours suivant la prise de délibération il doit être envoyé à la préfecture et les données devront être saisies sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement www.services-eaufrance.fr.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Quelques chiffres :

- 744 abonnés
- Volume facturés 62 561 m3
- La densité linéaire est de 42,83 abonnés/km
- 9 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents en milieu naturel par temps de pluie.
- 1 station de traitement des eaux usées
- Tarification : 20€ abonnement et 0,80€ le m3
- Recette de la collectivité 2018 : 119 410,78 €

Ce rapport est à disposition en mairie.

Mme le Maire demande au conseil d'adoptez ce rapport

Le Conseil adopte ce rapport.

Inscription de chemins au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées de Saône et Loire.

Dans le projet équestre de la Route européenne d'Artagnan, Saint Germain du Bois fait partie des 75 communes de Saône et Loire concernées lors de l'étude définissant l'itinéraire.

Afin d'adhérer à ce projet nous devons inscrire nos chemins ruraux au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR)

Nous aurons donc 8 points à respecter :

- Assurer la pérennité et la continuité des chemins inscrits au PDIPR
- Conserver leur caractère public
- Autoriser la circulation pédestre, équestre et cycliste
- Effectuer les travaux permettant l'utilisation
- Assurer ou autoriser le balisage
- Inscrire les itinéraires au PLU
- Assurer ou faire assurer par le département l'entretien des itinéraires du plan
- Informer les utilisateurs coutumiers des chemins (agriculteurs, chasseurs...) de l'application de ce plan sur la commune.

Mme le Maire demande au conseil s'il accepte le PDIPR dans son ensemble et d'y inscrire les chemins ruraux de la petite commune à la grande commune et la voie communale n°5 de Saint Usuge à Saint Germain du Bois.

Le Conseil accepte ce PDIPR.

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Travaux école :**

Mme le Maire indique que les travaux de toiture de l'école sont terminés

- **Travaux assainissement :**

Les travaux d'assainissement rue des tilleul débuteront vers le 7 octobre 2019.

- **Rentrée scolaire**

L'école élémentaire a accueilli 120 élèves :

- 26 CP
- 21 CE1
- 20 CE2
- 19 CM1
- 22 CM2
- 12 ULIS

L'école maternelle a accueilli 59 élèves :

- 4 TPS
- 21 PS
- 14 MS
- 20 GS

- **Ecomusée**

Mme le Maire rappelle que des travaux ont été réalisés à l'écomusée. L'animation lors de la fête patronale a été appréciée par les visiteurs.

- **EHPAD**

Arrivée d'une nouvelle directrice (Mme Soth)

- **CCBR**

Mme le Maire présente le compte-rendu de la dernière réunion de la CCBR.

- Le centre aéré est ouvert tous les mercredis à Saint Germain du Bois
- La compétence assainissement reste communale
- Le centre de loisirs de la Toussaint aura lieu à Saint Germain du Bois
- Les travaux de la piscine sont terminés
- Les travaux de voirie prévus sur la commune sont terminés
- La CCBR a mis en place des aides à l'installation pour les artisans
- Une convention sera signée entre la CCBR 71 et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse afin de permettre aux communes de déposer des demandes de subvention au titre des travaux assainissement

- **Publications**

Saint Germain du Bois a été mis à l'honneur dans les dernières publications du « journal du Pays de Lons » et dans le « paru-vendu ».

Ces publications ont été financées par les commerçants et artisans de Saint Germain du Bois.

- **Animation**

Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) a organisé le samedi 21 septembre une « balade gourmande » afin de découvrir les plantes comestibles le long des chemins de notre commune. Un atelier cuisine a clôturé la balade.

Une prochaine animation vidéo « Zéro Phyto » aura lieu le 10 octobre 2019 à la salle des fêtes.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 24/10/2019 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 21 h 40.